

ENCADRÉ 2

LES MESURES DE LA RÉPARTITION
DES REVENUS*La mesure des revenus (définitions Insee)*

Les revenus primaires désignent les revenus du travail et du capital versés aux ménages, directement tirés de l'activité productive (donc avant toute redistribution). La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, y compris les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi les revenus d'activité des indépendants et les revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus fonciers...).

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Les indicateurs d'inégalité dans la distribution des revenus

Sur la base de ces mesures de revenus, différents indicateurs existent pour décrire leur distribution au sein de la population.

Les indicateurs basés sur les tranches de revenus

Dans cette approche, la population est divisée en sous-groupes de tailles identiques classés en fonction des niveaux de revenus. Les déciles divisent la population en dix sous-groupes de même taille. Le premier décile désigne le niveau de revenu en dessous duquel se trouvent les 10 % de la population dont les revenus sont les plus faibles, le neuvième décile désigne le niveau de revenu au-dessus duquel se trouvent les 10 % de la population dont les revenus sont les plus élevés (90 % de la population a des revenus inférieurs). Les centiles divisent la population de la même façon en cent sous-parties.

À partir de cette classification par « tranche », les inégalités peuvent être appréhendées par :

- la part d'une tranche dans le revenu ;
- les rapports de revenus entre les tranches (rapports interdéciles) ;
- les écarts de revenus entre les tranches (écarts interdéciles).

Les indicateurs de pauvreté

Le taux de pauvreté est la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté, pour une année donnée. Ce seuil peut être défini soit de façon absolue (en euros) soit de façon relative, c'est-à-dire par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En Europe, les instituts statistiques privilégient l'approche relative, en utilisant le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Les seuils à 40 % et à 50 % sont aussi parfois utilisés.

DISTRIBUTION DES NIVEAUX DE VIE EN 2013 (EN EUROS 2013 CONSTANTS)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 (1)	2011	2012	2012 (2)	2013
<i>Déciles de niveaux de vie</i>														
1 ^{er} décile (D1)	10 620	10 580	10 610	10 630	10 780	10 980	11 230	11 100	10 950	10 920	10 820	10 700	10 620	10 730
2 ^e décile (D2)	13 090	13 090	13 140	13 220	13 400	13 610	14 000	13 860	13 640	13 570	13 520	13 460	13 470	13 530
3 ^e décile (D3)	15 080	15 130	15 090	15 260	15 460	15 760	16 220	16 160	15 940	15 860	15 780	15 710	15 760	15 800
4 ^e décile (D4)	17 020	17 030	17 000	17 200	17 480	17 770	18 240	18 170	18 040	17 950	17 890	17 820	17 900	17 890
Médiane (D5)	19 050	19 010	18 910	19 240	19 530	19 930	20 260	20 330	20 240	20 110	20 100	19 920	20 020	20 000
6 ^e décile (D6)	21 350	21 250	21 250	21 450	21 800	22 290	22 540	22 720	22 680	22 520	22 540	22 360	22 460	22 340
7 ^e décile (D7)	24 190	23 990	23 940	24 190	24 650	25 200	25 380	25 690	25 650	25 490	25 600	25 360	25 420	25 230
8 ^e décile (D8)	28 240	28 030	27 770	28 140	28 720	29 210	29 480	30 030	29 980	29 690	29 930	29 650	29 720	29 580
9 ^e décile (D9)	36 050	35 460	35 020	35 620	36 730	37 180	37 930	38 210	38 080	37 710	38 500	37 760	37 890	37 200
Rapport interdécile (D9/D1)	3,39	3,35	3,30	3,35	3,41	3,39	3,38	3,44	3,48	3,45	3,56	3,53	3,57	3,47

(1) À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

(2) L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

LECTURE : en 2013, 10 % des individus ont un niveau de vie inférieur à 10 730 euros.

CHAMP : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
SOURCES : Insee (à partir de CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; DGI ; Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2002 à 2004 - enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013)

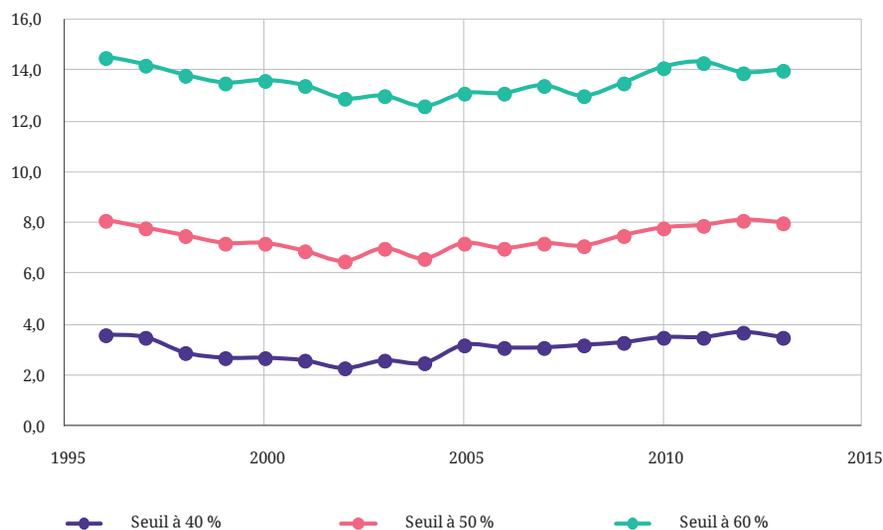
Les ratios interquantiles

Les quantiles permettent un découpage de la population répartie selon un certain critère en groupes de même taille.

Les indicateurs synthétiques

L'indice de Gini est un des indicateurs synthétiques de mesure des inégalités le plus utilisé. Sa valeur est comprise entre 0 dans le cas d'une distribution totalement égalitaire et 1 dans le cas où la distribution est la plus concentrée possible. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. D'autres indicateurs existent comme l'indice de Theil ou celui de Herfindahl.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ EN FRANCE



CHAMP : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

SOURCE : calcul France Stratégie à partir de l'enquête ERFS de l'Insee